



Enquête indépendante sur les droits humains

Déclaration de fin d'enquête

Résumé

- Depuis décembre 2023, une équipe d'avocats spécialisés d'Omnia Strategy et de Doughty Street Chambers ont mené une enquête indépendante sur des allégations de violations de droits humains à l'encontre des communautés locales et des populations autochtones, survenues dans le parc national d'Odzala-Kokoua (« **PN Odzala** » et le « **Parc** ») en République du Congo (« **Congo** »), ou en lien avec celui-ci. Ces allégations, soulevées par Survival International et d'autres sources, impliquent African Parks Network (« **African Parks** ») ainsi que la Fondation Odzala-Kokoua-Lossi (« **OKF** »), notamment en raison de violations présumées par des écogardes.
- Les allégations faisant l'objet de notre enquête sont sérieuses et l'enquête a été planifiée et menée avec le soin, la rigueur et le professionnalisme requis. Notre méthodologie s'est appuyée sur les normes internationales et les meilleures pratiques applicables à la conduite d'enquêtes sur les droits humains - notamment le consentement éclairé, l'évaluation continue des risques et la confidentialité - afin de mener une enquête en toute sécurité et proportionnée. Au cours d'une enquête menée sur 16 mois et comprenant plusieurs missions d'investigation au Congo, en Afrique du Sud, et dans deux autres juridictions, nous avons interagi de manière neutre et impartiale avec les parties prenantes concernées, y compris les victimes et témoins potentiels et les personnes mises en cause.
- Au nom de l'équipe d'enquête indépendante, Omnia tient à exprimer sa sincère reconnaissance à l'ensemble des parties prenantes ayant contribué à notre enquête. Nous avons bénéficié d'un appui précieux de la part des communautés autochtones et locales vivant autour du Parc, du personnel actuel et ancien d'African Parks et de l'OKF, d'organisations intergouvernementales et d'organisations de la société civile, de responsables publics en charge des questions relatives aux autochtones et d'autorités locales, ainsi que de partenaires, notamment des avocats congolais, interprètes, traducteurs et transcripteurs. Bien que les allégations rapportées par Survival International aient alimenté notre enquête, et malgré des efforts considérables déployés pour convenir d'une base pour l'échange d'informations, Survival International a refusé de fournir des éléments supplémentaires, invoquant des préoccupations concernant notre enquête (préoccupations avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord).
- Notre enquête est à présent terminée. La présente déclaration ne porte ni sur les conclusions de notre enquête, ni sur les conseils et recommandations que nous avons remis à African Parks.

1. Contexte et mandat

- 1.1. En juin 2023, African Parks Network (« **African Parks** ») a reçu une communication de Survival International (une organisation qui défend les droits des peuples autochtones et tribaux) concernant des allégations de violations de droits humains commises par des écogardes à l'encontre de membres de la communauté Baka à proximité du Parc National d'Odzala-Kokoua (« **PN Odzala** »). Survival International a formulé des allégations générales ainsi que d'autres plus spécifiques selon lesquelles des membres du peuple Baka auraient été violemment expulsés de leurs terres, entraînant des cas de famine, et auraient été soumis à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements et abus, y compris des viols. Survival International a également émis des critiques plus générales concernant ce qu'elle qualifie de « *conservation coloniale* » ou « *conservation forteresse* », sa critique sous-jacente étant que les peuples autochtones se voient injustement refuser l'accès à des terres désormais gérées comme des aires protégées.
- 1.2. En décembre 2023, Omnia Strategy LLP (« **Omnia** ») a été mandaté par African Parks pour enquêter sur des allégations de violations des droits humains à l'encontre des communautés locales et des populations autochtones survenant dans ou en lien avec le PN Odzala, et mettant en cause African Parks et l'OKF.
- 1.3. Omnia est le deuxième cabinet d'avocats mandaté par African Parks pour mener cette enquête, le premier ayant déterminé au début de son travail qu'il ne pouvait pas continuer en raison d'un possible conflit d'intérêts professionnel. Au début de notre mission, nous avons bénéficié de discussions avec cet autre cabinet d'avocats et des mesures préparatoires qu'il avait déjà prises.
- 1.4. Notre mandat comportait deux volets :
 - Premièrement, enquêter sur la véracité des allégations de violations des droits humains commises par des écogardes, y compris, mais sans s'y limiter, celles soulevées par Survival International, et qui seraient survenues entre 2010 (date à laquelle African Parks a repris la gestion du PN Odzala) et 2024, et ;
 - Deuxièmement, évaluer dans quelle mesure African Parks a respecté ses obligations et les attentes en matière de droits humains dans le cadre des incidents faisant l'objet de l'enquête.
- 1.5. Notre enquête a été approfondie et proportionnée sans pour autant chercher à être exhaustive. Le périmètre de notre enquête a été défini à partir d'un examen approfondi des preuves documentaires disponibles et accessibles, ainsi qu'un dialogue ciblé avec des acteurs concernés de la société civile, à travers duquel nous avons identifié des incidents précis de violations présumées des droits humains entrant dans le cadre de notre mandat. Conformément aux meilleures pratiques internationales, nous avons ensuite sélectionné, aux fins d'enquête, des allégations correspondant à 21 incidents distincts, sur la base de critères tels que la gravité et la sévérité des faits allégués, les risques pesant sur la sécurité des victimes et témoins potentiels, le caractère représentatif de l'allégation, la nature des preuves disponibles et

accessibles, et une allocation raisonnable et proportionnée des ressources. Un incident n'implique pas nécessairement une seule victime présumée, et plusieurs des incidents examinés portaient sur des victimes présumées multiples.

Sur la base des critères susmentionnés, nous avons enquêté sur des incidents impliquant des allégations de violences physiques et sexuelles graves (y compris des viols) constitutives d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements, ainsi que d'homicides illégaux et d'arrestations et détentions arbitraires. Nous n'avons pas cherché à enquêter sur des allégations plus générales concernant le débat plus large sur les modèles de conservation et la meilleure façon de protéger la faune et les droits des populations autochtones - y compris l'examen de tout effet persistant d'expulsion forcées historique alléguées - car ces questions dépassaient le cadre de notre enquête.

2. Équipe d'enquête

- 2.1. L'équipe chargée de l'enquête étaient composée d'avocats spécialisés dans les droits humains ainsi que des soutiens juridiques et parajuridiques fournis par Omnia Strategy, et d'avocats spécialisés de Doughty Street Chambers.
- 2.2. L'équipe a été supervisée par la fondatrice et présidente d'Omnia, [Cherie Blair CBE, KC](#), et coordonnée par le responsable des droits humains d'Omnia, [Adam Smith-Anthony](#). L'équipe d'enquête sur le terrain a été dirigée par [Emily Pica](#) et comprenait [Lauren Lederle](#) (Omnia) ainsi que [Tim Cooke-Hurle](#) et [Jelia Sané](#) (Doughty Street Chambers). Mme Sané a été la référente désignée pour les interactions auprès des victimes et témoins potentiels vulnérables, chargée de veiller à ce que les interactions de l'équipe sur le terrain avec ces personnes (y compris, entre autres, les victimes et témoins potentiels de torture et de violence sexuelle) soient menées de manière sûre, éthique et conforme aux politiques et protocoles internes de l'équipe. M. Cooke-Hurle a dirigé l'enquête portant sur la conformité organisationnelle aux droits humains. Un soutien juridique et parajuridique supplémentaire a été assuré principalement par [Emily Hampshire](#) et [Charlotte Smith](#) (Omnia).
- 2.3. L'équipe a mis à profit son expertise et son expérience considérables dans divers domaines pertinents pour cette enquête, notamment le droit et la pratique internationaux des droits humains, le travail avec des victimes et témoins vulnérables, et l'opérationnalisation des responsabilités organisationnelles en matière de respect des droits humains. Des contributions d'experts et d'autres perspectives ont été obtenues grâce à notre interaction avec un ensemble varié de parties prenantes informées et d'acteurs locaux et internationaux.

3. Collecte d'informations et engagement avec les parties prenantes

- 3.1. Bien que mandatée, financée et soutenue par African Parks, notre enquête a été menée de manière indépendante (à l'égard d'African Parks et de toute autre partie prenante ou tout autre intérêt). Sur la base d'un cadre d'activités et mandat convenus, nous avons planifié et mené nos propres activités d'enquête et d'analyse, en veillant à ce que le processus et les résultats soient le fruit de notre expertise et de notre expérience, de notre jugement indépendant et de notre travail.

- 3.2. En janvier 2024, des allégations pertinentes de violations de droits humains dans et autour du PN Odzala ont été publiées en ligne par Survival International et dans le *Mail on Sunday* (Royaume-Uni) et *Tagesschau* (Allemagne). Nous avons tenu compte de ces publications lorsque de la finalisation du périmètre initial et la planification de notre enquête. Malgré des efforts considérables pour établir une base pour le partage d'informations, Survival International n'a pas fourni d'éléments de preuve supplémentaires, invoquant des préoccupations relatives à l'objet, la sécurité et la transparence de notre enquête (préoccupations que nous ne partageons pas). Nous avons néanmoins pu enquêter sur un certain nombre de ces allégations. Nous avons également demandé aux journalistes du *Mail on Sunday* et de *Tagesschau* s'ils pouvaient fournir des informations supplémentaires susceptibles de soutenir notre enquête, mais ils n'ont pas donné suite à nos sollicitations (ce qui relevait de leur prérogative).
- 3.3. Notre enquête a également porté sur un certain nombre d'autres allégations (qui consistaient la majorité) portées à notre connaissance par d'autres sources.
- 3.4. Nous avons mené quatre missions d'enquête au Congo, une mission en Afrique du Sud et deux autres missions dans d'autres juridictions. Au cours de ces missions, ainsi que par le biais d'entretiens à distance, de correspondances et de questionnaires, nous avons recueilli les témoignages d'environ 180 parties prenantes, notamment des victimes et des témoins potentiels issus des communautés locales, des membres du personnel du PN Odzala (y compris des écogardes), ainsi que du personnel du siège et des bureaux régionaux d'African Parks. Nous avons également consulté un large éventail de personnes disposant d'informations pertinentes, telles que des représentants d'organisations non gouvernementales, telles que des représentants des Nations Unies et des autorités locales. À tout moment, nous nous sommes engagés à interagir de manière sûre, neutre et impartiale avec toutes les parties prenantes concernées, en les informant clairement sur la nature et les objectifs de notre mission, afin de garantir une participation fondée sur un consentement éclairé et la possibilité de demander et d'obtenir, si nécessaire, la confidentialité.
- 3.5. Nous avons également procédé à une collecte et analyse systématiques de documents, notamment par le biais de missions, de recherches documentaires, d'un accès aux données détenues par African Parks et l'OKF, ainsi que par des demandes ciblées de documents.
- 3.6. Nous estimons que nous avons pu avoir accès à un nombre et à une diversité appropriés d'interlocuteurs et recueillir suffisamment d'éléments de preuve pour la majorité des incidents et des questions examinés. Nous avons veillé à le faire de manière responsable, sûre et appropriée. Pour six des 21 incidents faisant l'objet de notre enquête, notre équipe n'a pas été en mesure de mener une enquête complète sur la véracité des allégations, en raison de limites liées aux preuves disponibles et accessibles (par exemple, lorsque nous n'avons pas pu identifier et/ou interroger des victimes et témoins potentiels et/ou nous rendre dans la zone concernée). Pour ces six incidents, nous avons limité notre analyse à l'évaluation de la réponse apportée par le Parc, tout en formulant des recommandations portant sur les démarches d'enquête appropriées à entreprendre pour résoudre ces cas. African Parks a confirmé avoir d'ores et déjà décidé de mandater une enquête indépendante distincte concernant les

allégations relatives à l'un de ces incidents, et s'est engagé à suivre nos recommandations pour les incidents restants.

- 3.7. Tout au long de notre enquête, nous avons maintenu notre indépendance tout en nous appuyant sur la coopération d'African Parks. Nous avons coordonné notre travail avec un groupe de hauts responsables au sein d'African Parks, notamment en rendant compte au conseil d'administration d'African Parks et en recevant ses observations. Nous sommes reconnaissants de l'assistance qui nous été apportée au cours de cette enquête, laquelle, nous le reconnaissons, a nécessité davantage de temps, d'efforts et de ressources qu'African Parks ne l'avait initialement envisagé.

4. Conclusion

- 4.1. Notre enquête est désormais terminée.
- 4.2. Conformément à un accord avec African Parks, le présent document ne présente ni les conclusions de notre enquête, ni les recommandations ou autres conseils formulés à l'attention d'African Parks.
- 4.3. A l'issue de notre enquête, Mme Blair a déclaré :

« Mener cette enquête a représenté une responsabilité importante, et nous avons été, tout au long du processus, pleinement conscients de la confiance qui nous a été accordée par tant de personnes - par les individus et les communautés vivant autour du parc national d'Odzala qui se sont manifestés et ont partagé leurs expériences, par African Parks qui a mandaté et soutenu une enquête indépendante sérieuse visant à identifier et examiner les preuves pertinentes, et par d'autres parties prenantes qui nous ont apporté leur soutien. Je tiens à exprimer notre gratitude à toutes celles et ceux qui ont participé à ce processus. Notre équipe se réjouit d'avoir mené cette enquête à son terme, avec l'espoir qu'elle contribuera de manière positive aux efforts en cours en matière de droits humains dans et autour du Parc.»

- 4.4. Notre équipe d'enquête se joint à Mme Blair pour remercier toutes les personnes qui ont apporté leur aide et fourni des informations dans le cadre de notre enquête.

**Omnia Strategy LLP
Londres, Mai 2025**

Le présent document n'a pas pour objet de lever le secret professionnel ou renoncer à la confidentialité applicable à tout rapport, toute communication avec le client ou tout autre élément lié à l'enquête.